

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DELAGE

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 15 février 2024 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

| | |
|-----|--|
| 1. | Un contrat entre la Ville et la société La Transcription dans le cadre de la retranscription in extenso des Conseils municipaux pour l'année 2024 (126 € de l'heure) |
| 2. | La désignation du cabinet SMJ Avocats pour défendre les intérêts de la ville dans le dossier de la parcelle du 23 rue du Professeur Einstein (décision n° 2024-005) |
| 3. | Un contrat entre la Ville et la société LOOP'S Audiovisuel dans le cadre de l'évènement « cinéma-piscine » le 07/02/2024 à la piscine intercommunale du Kremlin-Bicêtre (3 758,97 € TTC) |
| 4. | Un contrat entre la Ville et Jules BE KUTI dans le cadre d'une exposition de peinture « Noir, mais avant tout humain » du 12 mars au 13 avril 2024 dans le hall de la médiathèque ; séances de médiation à destination d'écoles de 3 écoles de la ville (300€ nets) |
| 5. | Un contrat entre la Ville et Normandie Tourisme Sud pour une journée comprenant un circuit de visites de la Manufacture Bohin à Saint-Sulpice-sur-Risle et du Chocolatrium à Damville + Déjeuner, le 19 mars 2024 pour 40 personnes (montant prévisionnel 2 040 € TTC) |
| 6. | Un contrat entre la Ville et l'Agence N pour une animation « Après-midi dansant en solo », au Club Antoine Lacroix, le 26 février 2024 (295,00€ TTC) |
| 7. | Un contrat entre la Ville et SWANK Films Distribution – Projection film « Le Grand bain » le 07/02/2024 (309,35 € TTC) |
| 8. | Un contrat entre la Ville et Julia CHAUSSON dans le cadre d'une exposition « Julia Chausson, gravures & illustrations » du 16 avril au 11 mai 2024 à la Médiathèque l'Echo (500€ nets) |
| 9. | Un contrat entre la Ville et Frédéric MERLO dans le cadre d'un concert théâtralisé « Le Classique c'est fantastique ! » le 10 mars dans la salle du Conseil (438,76€ nets) |
| 10. | Un contrat entre la Ville et Anne-Laure LELIEVRE dans le cadre d'un concert théâtralisé « Le Classique c'est fantastique ! » le 10 mars dans la salle du Conseil (397,28€ nets) |
| 11. | Un contrat entre la Ville et la Compagnie La Sensible dans le cadre du spectacle « Qui a croqué la pomme ? » le 16/03/2024 à la Médiathèque (880€ TTC) |
| 12. | Un contrat entre la Ville et l'association ARCA dans le cadre d'une prestation « le bal des p'tits soleils » au parc Philippe Pinel, le 6 juillet 2024 (900€ TTC) |
| 13. | Un contrat entre la Ville et l'association Session Freestyle dans le cadre de la mise en place de l'activité « roller » durant les petites vacances scolaires d'hier, de printemps et de l'automne 2024 (7 200€ euros TTC pour les 3 stages) |
| 14. | Un contrat entre la Ville et ESPORT PRO dans le cadre d'ateliers d'initiation à l'e-sport dans les locaux de l'Espace jeunesse du 9 au 30 avril 2024 (1 485€ TTC) |
| 15. | Un contrat entre la Ville et ADAVPROJECTIONS dans le cadre d'acquisition de droits pour une projection publique, non commerciale, « Le Tableau », le 20/02/2024 à la médiathèque l'Echo (147,70€TTC) |
| 16. | Un contrat entre la Ville et l'association Vacances Ouvertes, pour une durée d'un an, dans le cadre d'un partenariat pour favoriser le départ en vacances des Kremlinois (1 journée de travail en présentiel 1 350€ TTC – 1 journée en soutien 1 150€ TTC) |
| 17. | Un contrat entre la Ville et ARTS DIFFUSION pour l'organisation d'un spectacle dansant le 14/04/2024 au gymnase Ducasse (13 609,50€ TTC) |
| 18. | Décision 2024-002 : Renouvellement de la COP avec l'association Accueil Fraternel 94 pour les locaux situés au 3 rue Itzhak Rabin |
| 19. | Décision 2024-004 : Demande de subvention au sujet des audits énergétiques des bâtiments éligibles à ACTEE Merisier (SIGEIF) |
| 20. | Décision 2024-009 : Demande de subvention auprès de la préfecture du Val de Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour la rénovation des émetteurs de chauffage et climatisation à l'école Pierre Brossolette |
| 21. | Décision 2024-010 : Demande de subvention auprès de la préfecture du Val de Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour la rénovation des émetteurs de chauffage et climatisation à l'hôtel de ville |